



Traité 'Houlin

Michna 2 - Chapitre 2

הַשּׁוֹחֵט שְׁנֵי רְאָשִׁין בְּאֶחָד,
שְׁחִיטתוֹ כְּשֶׁרָה.
שְׁנַיִם אוֹחֲזִין בְּסָכִין וְשׁוֹחֲטִין,
אֶפְלוּ אֶחָד לְמַעַלָּה וְאֶחָד לְמַטָּה,
שְׁחִיטתָן כְּשֶׁרָה:

En ce qui concerne celui qui abat en coupant simultanément les têtes de deux animaux, son abattage est valide. Si deux personnes tiennent un couteau et abattent un animal, même si chacune tient un couteau et en abat un au-dessus et un en dessous, (chacune tenant un endroit différent du couteau), leur abattage est valide.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions